



Comité Technique des DDI du 9 juillet 2019

Sortie d'APnée 2022: l'Etat territorial soumis à un nouveau plan de restructurations

Monsieur le Président,

Depuis de longs mois, **les décisions issues des circulaires du 24 juillet 2018** (organisation des services de l'État territorial/déconcentration des attributions des administrations centrales) **stagnaient dans un des parapheurs d'Edouard Philippe**. Décisions laissées dans les cartons depuis fin 2018 pour tenter de laisser passer l'orage social des gilets jaunes.

Suite à la signature de la circulaire du 5 juin 2019 sur « la transformation des administrations centrales », l'encre n'a pas eu le temps de sécher puisque **son pendant relatif à l'Etat Territorial** (consultable [ici](#)) **a été signé le 12 juin 2019**, jour même du discours de politique générale du Premier Ministre. **Avec au final un menu aussi destructeur qu'on pouvait s'y attendre!**

Avec en prime **des « bonus » annoncés pour ce qui découlerait des annonces présidentielles décentralisatrices** (les propos de la ministre Gourault annoncent de nouveaux coups de rabot pour les DDTM notamment), ou de **la mise en place de maisons de "France services"**, ou bien encore **de mesures particulières à l'Outre-Mer, à l'Ile de France et à la Corse**.

Sur ces bases, c'est bien **une nouvelle restructuration majeure de l'État territorial qui est lancée**, les dégâts issus de la réforme territoriale n'étant pas encore digérés. Avec au programme **une remise en cause du schéma d'organisation des directions régionales** (au caractère interministériel affirmé) et **une refonte du format des directions départementales** (plus vraiment) interministérielles dans le cadre du transfert de leur pilotage au seul ministère de l'Intérieur.

Certes, **la tentation de l'hyper modularité d'organisation territoriale semble avoir été en partie endiguée**. L'intervention de nos experts lors du [dernier CT des DDI de 2018](#) y est sans doute pour quelque-chose. Mais les ingrédients existent **pour que les fausses-bonnes idées reviennent via les propositions préfectorales** sous l'angle de la mutualisation interdépartementale et des plateformes thématiques.

Pour ce qui est des DDT(M), si elles ne sont pas remises en cause dans leur appellation, elles sont une nouvelle fois soumises à **des suppressions importantes de missions** (fiscalité de l'urbanisme, droit des sols, aides à la pierre), à **des mutualisations interdépartementales** tous azimuts, sans préjuger **des effets d'un nouvel acte de décentralisation** portant sur les politiques Environnement/Transports/Logement. D'ores et déjà, certaines directions font passer le message à leurs agents : « Sauvez-vous, prenez le premier poste qui passe ». Des agents qui ont la plupart du temps déjà du régler la note des précédents chantiers de repositionnements forcés (ingénierie, ATESAT, Application du Droit des Sols, Conduite d'Opération Bâtiment). Des agents parfois qualifiés de « têtes de pipe qu'on ne va quand même pas zigouiller ». **C'est ce que l'on qualifiera de prévention des risques psychosociaux en mode « Transformation de la Fonction Publique ».**

Concernant les affichages sur l'Ingénierie Territoriale, ils devront pour devenir un tant soit peu crédibles être traduits concrètement : FO demande dans le cadre de la création de l'ANCT **que les DDT(M) soient déléguées adjointes**. Si l'idée semble faire son chemin, nous serons vigilants à la suite qui sera donnée au final !

Pour ce qui est des DDCS, c'est la découpe et la dispersion des missions !

Famille et enfance : exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat, et compétences résiduelles en matière de famille aux caisses d'allocations familiales.

Handicap : représentation de l'Etat au sein des instances des MDPH,

Jeunesse et vie associative : transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur la formation / certification dans le secteur animation jeunesse,

Sport : transfert de la mission «formation certification» à l'éducation nationale,

Cohésion sociale – formation -certification : transfert de la mission, à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur de la certification des diplômes post-baccalauréat dans le secteur social, ainsi que dans le domaine sanitaire et paramédical

Transfert des **instances médicales** et de réforme pour la fonction publique (FPE et FPH) mais la pas de point de chute trouvé.

Au niveau **départemental**, les compétences en matière de **lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS et des DRDJSCS, seront regroupées avec les compétences des unités départementales des DIRECCTE**, dans un nouveau réseau, celui des Directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale. C'est **la remise en cause explicite du réseau des DDCS/DRDJSCS**, la perte des liens ministériels. Et cerise sur le gâteau, **on déshabille le niveau national et les administrations centrales** pour donner de l'autonomie aux régions et aux départements.

Alors que restera-t-il de ces directions chargées de la mise en œuvre des politiques qui visent à préserver ou à restaurer de la cohésion sociale ? Et que deviendront les DD des DRDJSCS ?

FO se pose et vous pose des questions de bon sens et attend en retour des réponses claires et précises dans un contexte difficile pour tous les agents concernés, et ce quelque que soit le niveau hiérarchique.

Pour ce qui est des DD(CS)PP, ou plutôt de ce qui va en rester après la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, **les services de la DGCCRF et de la DGAL se trouvent depuis des mois dans la plus grande incertitude** quant à l'avenir de leurs missions et leurs conditions d'exercice.

Le plan de transformation de la DGCCRF, plan de gestion de la pénurie en effectifs axé sur **les priorisations/abandons/externalisations de missions, l'interdépartementalité à outrance et le développement du numérique**, est mis en œuvre à marche forcée et contre vents et marées sur les sables mouvants des autres réformes en cours et des décisions qui pourraient être prises concernant le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, **certaines plaidant pour la création d'une « police unique », sous forme d'agence, à laquelle FO, dans toutes ses composantes, est radicalement opposée.**

FO dénonce toutes les prises de positions qui ne font que mettre de l'huile sur le feu et entretenir un conflit qui n'a pas lieu d'être dans la mesure où **les missions DGCCRF et DGAL sur le domaine de l'alimentation sont en réalité différentes et complémentaires, et doivent conserver leurs spécificités.**

Si les affaires et différents rapports de ces dernières années pointent des dysfonctionnements et appellent à des améliorations, **ils prônent tous un renforcement des services de contrôles.** Il serait contre-productif et irresponsable de les résumer à une nouvelle restructuration visant avant tout à palier les carences d'effectifs par de prétendues mutualisations ou nouvelles compressions. Pour FO, assurer efficacement la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les fraudes dans le secteur alimentaire nécessite simplement :

- **une clarification et une parfaite répartition des compétences** entre les deux administrations,
- **une chaîne de commandement** non imbriquée, spécialisée et opérationnelle
- **une capacité à exercer les missions**, au niveau pertinent et avec les effectifs nécessaires, qualifiés et indépendants,
- **une coordination des outils et des programmations** permettant une meilleure cohérence dans l'organisation des services et des échanges d'informations à tous les niveaux, du national au local, facilitant la programmation des contrôles..

Enfin, pour FO, la sécurité sanitaire des aliments est une affaire d'État et ne peut en aucun cas être déléguée ou négligée.

Le point commun pour l'ensemble de ces directions, **c'est qu'il leur faudra aller quémander les services dits « supports »** (ou ce qu'il en restera après centralisation/compression/externalisation) **dans un SG mutualisé avec la préfecture.**

A ce sujet, **si un aménagement de calendrier a été consenti sous la pression des représentants en CT des DDI et de nos représentants locaux** (30 juin 2020), les fondements du projet restent d'actualité au même titre que **des questions centrales comme le périmètre des missions et le sort des agents** (le sujet est d'ailleurs tellement « consensuel » que le rapport inter-inspection n'a pas été signé par tous les inspecteurs!).

FO a mis sur la table **ses « questions qui fâchent »** lors du dernier groupe de travail dédié. **La seule réponse a été « ayez confiance ».**

FO attend aujourd'hui une réponse concrète à deux de ses demandes urgentes :

- **le maintien a minima sur l'année 2020 en gestion ministérielle de l'ensemble des agents transférés au SGC** (convention budgétaire globale entre le MI et les ministères)

- **la définition d'un dispositif qui permette de dé-précariser les SG actuels qui ne seraient pas préfigurateurs** (on a su le faire pour les directeurs en 2010)

Il y a urgence **au vu de la remontée massive de situations locales « chaudes » :**

- **Les interventions et interpellations de nos représentants** se multiplient auprès des directeurs voire des préfets (demandes de réunion des instances, lettres ouvertes, demandes de rendez-vous)

- **Les pétitions fleurissent** pour marquer l'opposition globale des agents des SG avec le soutien de l'ensemble des agents des DDI

- **Une situation explosive dans nombre de SG**, avec plusieurs scénarii tout aussi destructeurs les uns que les autres :

- la fuite massive et immédiate des compétences
- la colère exprimée collectivement
- la résignation et la démotivation

Ce n'est pas faute d'avoir alerté suffisamment tôt au niveau national !!

Certaines directions sont dans une telle situation qu'elles ont lancé une grande opération de réquisition des agents des autres services pour maintenir les SG à flots.

Tout ceci est **d'une importance majeure pour l'avenir du service public** rendu au plus près des citoyens, pour l'avenir des agents qui le portent à bout de bras. Mais **tout ceci est réalisé dans une absence complète de « dialogue social »**, si tant est que ce terme corresponde encore à quelque-chose de tangible. Quelques exemples d'actualité :

- **La signature de ces deux d'instructions AP 2022, sans aucune concertation**, marque une nouvelle preuve de la volonté du gouvernement de passer en force pour déstabiliser et fragiliser l'administration territoriale de l'État, en parfaite cohérence avec le projet de loi de « transformation » de la Fonction Publique (dans sa teneur et sa méthode).
- **Le bilan inacceptable du rendez-vous « salarial » du 2 juillet**
- **Des préfets de département qui convoquent des représentants de Directions Régionales**, signal que la mise sous tutelle est bien programmée
- **Des directeurs qui prennent déjà toute latitude pour tenter de contourner les instances locales** pour mettre en place des réorganisations au pas de charge ou pour dégrader leurs conditions de travail et de sécurité dans les déplacements
- **La réorganisation de l'État en Guyane qui court-circuite la consultation des CT locaux** et projette de diviser brutalement le nombre de représentants du personnel par 4 ou 5

Pour tous les sujets du moment, et en amont des remontées à opérer par les préfets d'ici fin octobre, FO exige **le respect des instances de dialogue social formelles**, dont les réunions de pseudo-concertation que ne manqueront pas d'organiser certains préfets ne sauraient tenir lieu.

FO demande la consultation pour avis des CT de chaque DDI (et plus largement de chaque service concerné) sur les propositions formulées par les directeurs aux préfets, puis sur les propositions des préfets au Premier ministre.

FO demande de la même façon **la consultation pour avis des CT ministériels et du CT des DDI** avant toute prise de décision nationale.

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fneccfp@fo-fneccfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris